



La Présidente



Monsieur Bruno BESCHIZZA  
Président  
EPT Paris Terres d'Envol  
BP 10018  
93601 Aulnay-sous-Bois

Bobigny, le 2 septembre 2024

Pôle Territoire Economie Aménagement Mobilité  
Affaire suivie par : Benoist ANCELIN  
☎ : 07 62 02 40 48- ✉ : bancelin@cci-paris-idf.fr  
BA/24-0073

Objet : Avis sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'EPT Paris Terres d'Envol

Monsieur le Président, *Cher Bruno*

Par courrier, reçu le 11 juillet 2024, vous m'avez adressé le projet arrêté du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'EPT Paris terres d'Envol et je vous en remercie.

La CCI Seine-Saint-Denis tient à souligner et à saluer la qualité et la clarté des documents transmis. Le dossier du PLUi arrêté en conseil de territoire est complet, argumenté et illustré de cartes et de schémas. Il donne une vue d'ensemble du territoire, de son fonctionnement et de ses enjeux.

La CCI Seine-Saint-Denis se félicite de l'affirmation du rôle majeur du territoire dans la Métropole du Grand Paris en confortant sa signature économique liée à la présence des aéroports internationaux de Paris-Charles de Gaulle et de Paris-Le Bourget, en développant sa dynamique d'emplois principalement autour des métiers de l'aéronautique, et en facilitant l'accès des habitants à ces emplois locaux.

En outre il est affirmé la nécessité de permettre la réalisation des nombreux et ambitieux projets d'échelle territoriale et métropolitaine lié à son développement économique tels que Sevrans Terre d'Avenir à Sevrans, Val Francilia à Aulnay-sous-Bois, le Cluster des Médias dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 à Dugny et au Bourget, les zones d'activités Aérolians Paris à Tremblay-en-France et celles présentes autour de l'aéroport de Paris-Le Bourget, les ZAC de la Pépinière à Villepinte et Bienvenue-Gare au Bourget.

Le commerce de proximité est également mis à l'honneur de par l'objectif annoncé de renforcer l'attractivité commerciale du territoire en assurant l'accès à une offre de services, d'équipements et de service commercial diversifiée en adéquation avec les besoins des habitants, y compris en termes de filière agricole par le maintien des zones agricoles principalement présentes dans le secteur Nord-Est du territoire.

La CCI Seine-Saint-Denis constate que ce PLUi ne remet pas en cause les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et ne modifie pas l'équilibre général de ce document de planification.

La CCI Seine-Saint-Denis émet donc un avis favorable sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'EPT Paris Terres d'Envol

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

*Bien à toi*

Danielle DUBRAC

